



PROCES-VERBAL N° 28

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 23 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2015
3. Correspondance(s)
4. Assermentation(s)
5. Communication(s) du Bureau
6. Communication(s) du Comité de direction
7. Election d'un Scrutateur-remplaçant
8. Réponses du CODIR aux vœux et observations du rapport de la COGEST au sujet de la Gestion et Comptes 2014
9. Préavis no 06/2015 : Budget 2016
10. Réponse à l'interpellation déposée par M. Piroti
11. Motions, postulats, interpellations
12. Question(s) et Divers

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il salue Madame la Préfète ainsi que Mme Cattano, membre du Comité de Direction de Villars-Ste-Croix. Il présente les nouveaux membres du Bureau, Mme Paola Käslin, vice-présidente et le secrétaire Fabio Goncalves, qui remplace Mme Gosteli. Il remercie Mme Grzelak-Guidon pour sa présidence et ne ferme pas la porte à des améliorations dans le fonctionnement et la communication. Il cède la parole à Madame la Préfète Anne-Marion Freiss.

La Préfète explique l'importance d'associer les forces et les faiblesses de chaque commune pour une mission publique et de se demander si la commune aurait pu assurer cette tâche toute seule avec ses ressources, relevant ainsi les avantages des outils de collaboration intercommunale. Elle remercie le Conseil intercommunal du travail accompli pour cette association de police et encourage ses membres à valoriser leur travail auprès des citoyens et à faire preuve d'assiduité dans leur travail de délégué de leur conseil auprès de l'association.

Le Président remercie Madame la Préfète pour la valorisation de l'Association de communes et s'engage à transmettre le message aux membres du conseil absents.

Appel

22 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer. Le président souhaite la bienvenue à Mme Catherine Dutoit, nouvelle déléguée, lui précisant quelle sera assermentée tout à l'heure.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président introduit un nouveau point no 8 « Réponses du CODIR aux vœux et observations du rapport de la COGEST au sujet de la Gestion et Comptes 2014 ». La numérotation de l'ordre du jour est ensuite corrigée en fonction.

M. Delessert intervient pour qu'un nouveau point soit ajouté, à savoir, l'assermentation de la nouvelle membre du Comité de Direction. Le Président du CODIR informe qu'elle n'a pas encore été assermentée au sein de sa commune et qu'elle le sera à l'occasion de la prochaine séance du Comité de Direction ou du Conseil intercommunal.

L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2015

M. Delessert propose une modification. Il souhaite compléter le point 10 : préavis 04/2015 – rapport de gestion 2014, que la Commission de Gestion propose de remettre l'adoption des vœux à la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

3. Correspondances

M. David Stauffer revient sur un courriel adressé par M. Blanchoud au Bureau le 27 avril dernier. Il le remercie de la proposition, mais précise toutefois qu'elle ne peut pas s'appliquer stricto sensu à la gestion d'un conseil intercommunal composé de 8 communes ! L'association se veut subsidiaire à leurs calendriers respectifs. L'idée est d'arrêter préalablement 3 ou 4 dates avec le CODIR puis de proposer un lien doodle afin de trouver celle qui convient aux délégués concernés.

M. Blanchoud affirme que cette manière de faire est meilleure et espère qu'elle fonctionne.

M. Panzera ajoute que la retenue des dates est très aléatoire car on ne sait pas quand les documents sont prêts afin que la commission les traite. Il ne rencontre pas de problème mais reconnaît qu'il est difficile de réunir tout le monde.

Le Bureau a reçu la démission de Mme Bolatdemirci, déléguée à Ecublens.

Le Président explique le problème posé par de telles démissions intervenant avant que le délégué ne soit valablement remplacé par son conseil communal. En effet, si plusieurs délégués démissionnent au même temps, le risque existe que le Conseil ne puisse tout simplement plus siéger. Il semble que l'on se trouve devant « une faille » de notre règlement ; ce point sera retenu lors de la révision du règlement. D'ici là, le président demande instamment que les délégués prennent en compte cette problématique lors de leur démission et fassent en sorte qu'un remplaçant soit désigné au sein de leur conseil à temps.

4. Assermentation

Mme Catherine Dutoit est assermentée séance tenante et applaudie par l'assemblée.

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle la séance du prochain Conseil Intercommunal du 18 novembre 2015.

Il fixe également les dates pour 2016. Une séance ordinaire est fixée le 25 mai 2016 pour traiter les comptes et la gestion. Comme les délégués de Bussigny sont retenus par d'autres obligations, la séance est reportée au 1^{er} juin 2016. La deuxième séance ordinaire sera le 21 septembre 2016.

Deux séances extraordinaires sont fixées au 23 mars et 23 novembre 2016.

Le Président informe que les délégués recevront les dates suite à la demande de M. Blanchoud.

M. le Président s'est rendu aux états généraux du travail social de proximité à Renens, dont il salue l'initiative et l'organisation. Il retient une expérience très intéressante et relève que certains travailleurs sociaux manifestent encore une légère méfiance de ces personnes à l'égard de la police.

6. Communication(s) du Comité de direction

M. Farine excuse MM. Henzelin et Glardon.

Il informe l'assemblée que la commission d'accréditation du Canton de Vaud a audité la POL, le 14 septembre. Pas de remarques particulières de leur part. La POL a une grande chance d'obtenir son accréditation et remercie l'Etat-Major de la POL pour le travail accompli.

Suite à une question de M. Blanchoud, M. Farine répond que si la POL n'obtient pas l'accréditation, elle sera obligée de céder certaines compétences voire de tout arrêter. Mais rien ne montre ce cas de figure.

7. Election d'un Scrutateur-remplaçant

Par élimination, il apparaît qu'une personne de la commune de Villars-Ste-Croix ou de Crissier doit être élue à cette fonction.

Aucun délégué ne se manifeste. Le Président renvoie cette élection à la séance du 18 novembre 2015.

8. Réponses du CODIR aux vœux et observations du rapport de la COGEST au sujet de la Gestion et Comptes 2014

M. Panzera remercie le CODIR des réponses reçues lors de la séance du 20 mai 2015.

Pour le vœu no 1, la COGEST souhaite que le CODIR travaille pour coordonner un cadre de coordination de transfert avec les autres polices pour des coûts de transfert plus bas et bien définis. La COGEST souhaite le maintien du vœu.

M. Farine dit que c'est un point abordé aux réunions de l'CDPMV et qu'il est travaillé.

Pour le vœu no 2, la question est abordée dans le préavis 06/2015 – Budget 2016. Ce vœu est donc classé.

Le vœu no 1 est maintenu à l'unanimité.

9. Préavis no 06/2015 : Budget 2016

Aucun délégué ne souhaite la lecture du rapport.

M. Farine demande l'autorisation pour pouvoir compter sur les services du Lt Chappuis. L'assemblée accepte.

M. Delessert informe que bien que la commission des finances ait adopté le Budget à l'unanimité, il souhaite faire ressortir quelques éléments. Il précise que l'augmentation des charges est liée à l'augmentation des effectifs de la POL tel que souhaitée par l'Etat-major, le Comité de Direction et le Conseil Intercommunal, afin d'atteindre les minimums requis pour recevoir l'accréditation. Il s'agit là d'une volonté partagée de toute l'assemblée mais aussi de chaque commune.

Il remercie le Comité de Direction et l'Etat-major des efforts faits jusqu'à ce jour mais attire toutefois l'attention sur la nécessité de maîtriser ces augmentations de charges. En effet, 43 % de l'augmentation des charges entre 2015 et 2016 correspond à des charges de personnel justifiées, mais avec une augmentation réelle de 0.5 ETP, acceptée par la commission de gestion et des finances. Dès lors, il pose la question de la cause de cette augmentation. Le but de son intervention n'est pas de dire que le personnel est trop payé mais qu'il s'agit principalement des augmentations statutaires ou réglementaires en fonction des années de service, des gratifications et des promotions.

Pour maintenir l'effectif au sein de la POL, une des possibilités consiste en la révision du règlement du personnel et des ces conditions salariales. Il est également convaincu que ce n'est pas avec l'argent que l'on va garder les agents mais par la qualité de l'encadrement, qui est déjà certainement existante, par la variété et l'intérêt du travail. Il invite le Comité de Direction à ces réflexions dans le cadre de la réforme du règlement du personnel et de la grille salariale ainsi que de rester attentif, pour 2017 et les années suivantes, à stabiliser les charges liées au personnel.

M. Delessert ajoute que le Comité de Direction a informé que le budget 2016 a été établi sur une base 0, à savoir que chaque poste est mis à zéro et que chaque franc qui vient augmenter un poste doit être justifié clairement. On constate, avec le plan des investissements, que ces dépenses sont acceptées par le budget mais attire l'attention sur le fait qu'il s'agira d'être attentif lors de la présentation de prochains préavis au CI, car la nouveauté est contraire au principe du budget base 0. Cela ne signifie pas qu'il faut refuser l'extension du programme de gestion électronique des documents et le développement d'internet, d'extranet et des bornes interactives.

Mme Ravaioli s'étonne que la POL ne fasse pas plus de rentrées d'argent au niveau des recettes des amendes d'ordre (Compte 6123) alors qu'un nouveau radar a été récemment acquis. M. Farine lui répond que les recettes ne comptent pas que celles relatives aux radars mais également à toutes les autres amendes d'ordre. Le Comité de Direction ne souhaite pas faire de ces radars, des boîtes à argent, leur objectif restant de faire de la prévention. M. Panzera ajoute qu'il s'agit d'un remplacement d'un radar qui était devenu obsolète.

M. Farine informe que l'objectif des quelques 5 millions prévus au produit des amendes ne sera pas atteint et que le maximum que la POL arrivera à atteindre devrait se situer entre 4'800'000 et 4'900'00. Si on veut aller au-delà de ce montant, il faudra prévoir de gagner de l'argent avec les radars et les autres amendes, mais ce n'est pas l'objectif, à moins que le CI ne donne l'ordre d'avoir plus de personnel et de faire des contrôles 24h/24.

M. Rod demande quels seront les effectifs ETP 2015 et 2016. M. Farine répond que pour connaître les effectifs 2015, il faut attendre la fin de l'année. L'objectif 2015 sera atteint, exceptées des démissions imprévues.

M. Delessert, en complément à la discussion sur les effectifs, dit que la COGEST avait demandé l'évolution des postes budgetisés. En effet, elle accorde les montants nécessaires pour la vie de la POL et charge au Comité de Direction de recruter en fonction des réels besoins. Par contre, la COGEST aurait souhaité, par mesure de clarté, pouvoir obtenir la même chose que pour les années précédentes, à savoir le nombre d'ETP budgétisé. M. Farine répond que cela sera fait par Mme Macheda, Responsable RH de la POL.

M. Blanchoud se demande si de viser le minimum au niveau des effectifs est une bonne stratégie. Ce à quoi M. Farine répond que c'est effectivement une question. Le Conseil Intercommunal et la commission de gestion donnent les objectifs à atteindre. Avec un budget base 0, il y a aucune prime, augmentation de salaire ou augmentation de personnel, ce qu'il fait ensuite assumer au niveau de l'organisation. A la moindre démission non prévue, un effort particulier au niveau de l'organisation est nécessaire.

M. Farine ajoute que le personnel uniformé de la police ne peut pas être comparé au personnel d'un bureau. Pour remplacer un agent, il faut soit aller chercher une personne déjà formée ou en former à l'Académie de police. Avec le budget 0, il n'est pas possible de prévoir des postes supplémentaires. Pour l'année prochaine, 6 nouveaux policiers vont être engagés ou formés.

M. Panzera dit que les effectifs sont connus pour 2016 et que le CODIR n'a pas de soucis, à moins qu'il y ait des départs. Dans ce cas, le CODIR devra présenter un préavis pour des dépenses extrabudgétaires de fonctionnement.

M. Farine explique, suite à une interpellation de M. Rod, que les 6 nouvelles personnes engagées vont compenser le turnover. Les délais sont longs pour remplacer un policier et on ne peut pas aller chercher n'importe où.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission. M. Zavagno demande pourquoi on lit les conclusions du rapport de la commission et non celles du budget. M. le Président répond que les conclusions devraient en effet être les mêmes. M. Delessert propose qu'un amendement soit déposé sur les conclusions de la commission en ajoutant le point du Comité de Direction « prend acte du plan des investissements de l'Association de communes de l'Ouest lausannois ».

M. Panzera rappelle qu'il n'est pas question d'adopter le plan des investissements mais de prendre acte.

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

10. Réponse à l'interpellation déposée par M. Piroti

M. Piroti remercie les réponses du CODIR.

Pour la question 5, il demande si une liste est établie pour les points à travailler afin d'empêcher les dégâts.

M. Farine répond que toutes les semaines, l'Etat-major fait un état des lieux. Des personnes externes signalent également des troubles afin d'agir rapidement.

11. Motions, postulats, interpellations

M. Kurt dépose un postulat.

Après débat de l'assemblée sur ce postulat, l'auteur décide de le transformer en interpellation.

Le CODIR fera une réponse écrite pour la séance du 18 novembre 2015.

12. Question(s) et Divers

Mme Dutoit demande s'il est possible d'avoir le règlement. M. Farine répond qu'il se trouve sur le site Internet de POLOUEST.

M. Wyssa demande que sur les documents du Conseil Intercommunal, Bussigny-près-Lausanne soit remplacé par Bussigny.

M. Piroti souhaite recevoir les procès-verbaux plus tôt. M. Stauffer répond que le bureau fera tout son possible, mais rappelle que le bureau fonctionne avec un secrétaire remplaçant et que la prochaine séance du conseil est proche.

M. Kung demande s'il est possible de faire des patrouilles au Chemin des Airelles à Renens car un concierge l'a interpellé pour des jeunes qui cassent des bouteilles.

M. Farine répond qu'il faut appeler de suite la police pour qu'elle intervienne. Il remercie le Conseil Intercommunal de sa confiance envers l'Etat-major et le CODIR de la POL.

La séance est levée à 22H20.